

ANNEXE 2

MAROC

SYNTHESE D'INFORMATIONS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE (DONT SOUS-MUNITIONS)

Mise à jour 2009

I- CONVENTIONS		
CIMAP (mines antipersonnel)	Pas de nouveaux éléments pour la mise à jour	
CCAC (armes classiques)		
CASM (armes à sous munitions)		
Législations		
II- STRUCTURES NATIONALES		
Autorité nationale (ANLAM)		Les structures sont les composantes des Forces Armées Royales spécialisées dans le déminage et la dépollution
Centre national (CLAM)	Etat Major Zone Sud des FAR	
Ministères responsables	Administration de la Défense Nationale	
Législations et décrets		
III- OUTILS NATIONAUX		
NNLAM		
Remise à disposition des terres	Existence d'une politique ? Oui : En attendant l'achèvement de l'opération de dépollution de grande envergure, les Forces Armées Royales procèdent sur demande des autorités civiles et des populations au déminage des zones suspectes qu'il faut exploiter dans l'immédiat.	
Gestion de la qualité		
IMSMA	Le logiciel est installé et la base de données est en cours de préparation.	
Autres		
IV- FINANCEMENT		
2009	Les moyens sont prélevés sur le budget des Forces Armées Royales	
Financements futurs		
V- CARACTERISTIQUES DES ZONES TOUCHEES		
Origine de la pollution pyrotechnique	Le Polisario	
Nature de la pollution pyrotechnique (MAP et/ou antivéhicules et/ou non explosées et/ou sous munitions)	MAP/MAC/engins non explosés ou abandonnés (UXO et AXO)	
<u>Régions concernées :</u> <u>Zones soupçonnées dangereuses (superficie) :</u> <u>Zones confirmées dangereuses (superficie) :</u> <u>Zones dangereuses définies (superficie) :</u>	Zones dangereuses : > Douiek à 25 km Sud-W Smara > Gor Lbard à 25 km S-W Smara > Itgui à 72 km Sud Laâyoune > Hagounia à 85 km Est Laâyoune > Jdiriya à 25 km Nord-Est Haouza > Gerret Auchfaght à 95 km Sud-Est Dakhla > Glibat Jadiane à 18 km Sud-Est Dakhla > Imlili à 46 km Sud Dakhla > Bir Anzarane > Tarf Mkhinza à 68 km Est Bir Anzarane Gor zalagat à 31 km Nord Bir Guendouz	
Etudes majeures réalisées	L'étude et la planification précédant les opérations pour définir les zones prioritaires.	
VI- DEMINAGE & DEPOLLUTION		

Evolution des activités de déminage	Poursuite sans relâche des opérations						
Date limite pour le déminage des zones affectées	Ne peut être déterminée pour cause de la pose sauvage des mines.						
Activités de déminage courant 2008 et propres à l'année 2009	MAP : 1189 MAC : 263	Mines éclairante : 1 M. N. identifiée : 3					
Evolution des activités de dépollution	Superficie de 858 Km ² dépolluée pendant la période considérée et ouverte à l'exploitation au profit de la population.						
Date limite pour la dépollution des zones affectées	Aucune date ne peut être précisée au vu de la nature de la pose des mines et de la méconnaissance des zones minées.						
Activités de dépollution propres à l'année 2009	Engins non explosés	Gros et moyens calibres : 4813 Petit Calibre : 56241 Débris et armes : 297 endommagées					
Principaux opérateurs	<u>Nationaux</u> : Forces Armées Royales <u>Internationaux</u> : -						
VII- DESTRUCTION DES STOCKS							
MAP	Aucun stock à détruire ; toutefois les engins découverts lors des opérations de dépollution et de déminage sont détruits sur les lieux en présence des éléments de la Minurso.						
Sous-munitions							
Autres							
VIII- EDUCATION AU RISQUE DES MINES (ERM)							
Réalisations/formations/.....						
Adéquation de la réponse	Les Forces Armées Royales fournissent les renseignements nécessaires et mettent en place les panneaux de signalisation.						
Activités d'ERM propres à l'année 2009	Des campagnes de sensibilisation périodiques sont organisées par les opérateurs concernés						
Opérateurs ERM en 2009	<u>Nationaux</u> : autorités civiles locales, les FAR et les associations œuvrant dans la lutte contre les mines et l'assistance aux victimes des REG. <u>Internationaux</u> : -						
IX- ASSISTANCE AUX VICTIMES (AV)							
Victimes mines et REG	Années	Total		Blessés		Tués	
		Mines	REG	Mines	REG	Mines	REG
	Courant 2009	11		10		01	
	2008	35		28		07	
	Evolution du nombre de victimes	Une diminution nette du nombre des victimes.					
Estimation des survivants de mines et de REG/.....						
Recensement des survivants de mines /REG/.....						
Structures nationales d'AV en place :/.....						
Réalisations/formations	Les premiers soins et évacuations sont assurés par les Forces Armées Royales, puis les victimes sont dirigées sur les hôpitaux militaires ou publics pour une éventuelle hospitalisation à la charge de l'Etat.						
Adéquation de la réponse/.....						
Activités d'AV propres à l'année 2009/.....						
Opérateurs AV en 2009	<u>Nationaux</u> : Etat et les associations œuvrant dans la lutte contre les mines et l'assistance aux victimes des REG. <u>Internationaux</u> : -						